



MAIRIE D'ARDON

Marché public de prestations de services pour la fourniture de repas en liaison froide pour le Restaurant Scolaire et du goûter pour la garderie périscolaire

Consultation passée selon la procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 et du 3°
de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean-Paul ROCHE, Maire.
Sur délégation de l'assemblée délibérante du 26 mai 2020

Date limite de Remise des Offres :

17 mai 2024 à 12 h 00

Délai de Validité des offres : 90 jours

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

- 1.1 *Objet du marché*
- 1.2 *Décomposition en lots*
- 1.3 *Variantes*
- 1.4 *Options*

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

- 2.1 *Étendue de la consultation et mode de l'appel d'offres*
- 2.2 *Délai de validité des offres*
- 2.3 *Modifications de détail au dossier de consultation*
- 2.4 *Durée du marché*

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

- 5.1 *Remise de l'offre*
- 5.2 *Remise d'échantillons*
- 5.3 *Négociation / questions complémentaires*

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

1.1 Objet du marché

Le présent marché public a pour objet :

- 1) L'élaboration des menus, la préparation et le conditionnement, la livraison de repas en liaison froide, préparés par un prestataire de service « opérateur économique », repas composés de 5 éléments pour enfants principalement et quelques repas pour adultes, pour le groupe scolaire d'Ardon,
- 2) L'élaboration, la préparation et le conditionnement, la livraison de goûter, préparés par un prestataire de service « opérateur économique », goûter composés de trois composantes hors boissons (1 produit laitier + 1 produit fruitier + 1 produit céréalier) pour la garderie périscolaire d'Ardon

1.2 Décomposition en lots

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

1.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.4 Options

Aucune option n'est demandée.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode de l'appel d'offres

Le présent document intéresse un marché passé sous la forme d'une procédure adaptée, en conformité avec les dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Ce marché est un marché de type fractionné, sous la forme de bons de commandes respectant les modalités décrites par les articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-4 du Code de la commande publique.

Le présent marché est soumis aux dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

2.3 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 08 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025. Il est renouvelable deux fois par reconduction expresse sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance annuelle. Le début du marché est fixé au 31 août 2024.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré gratuitement en ligne ou à l'adresse suivante :

**MAIRIE d'ARDON
121, route de Marcilly en Vilette
45160 ARDON**

Le dossier pourra être transmis par courrier ou sous forme dématérialisée sur simple demande du candidat.

Documents fournis aux candidats :

Le dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Les bordereaux de prix

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES :

Conformément aux articles L. 2152-7, L. 2152-8 et R. 2152-6 à R. 2152-12 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur choisira librement l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- **La valeur technique des prestations (60%) :**
 - Qualité des repas et équilibre alimentaire des menus (30 %)
 - Réactivité et moyens mis en place (20 %)
 - L'origine et la traçabilité des produits (label, certifications, ...) (10 %)
 - Respect du développement durable et de la loi LEGALIM (distance entre la cuisine et les fournisseurs ...) (10 %)

- **Le prix des prestations (40%).**

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES :

5-1 Remise de l'offre

Les offres devront être rédigées en langue française et les offres financières devront être rédigées en Euros.

Les offres déposées au ligne uniquement.

Elle devra parvenir **avant** la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement, **soit 17 mai 2024 à 12h.**

Le dossier de candidature et d'offres contiendra les documents suivants :

Les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Lettre de candidature (ou DC1)
- Déclaration du candidat (ou DC2)
- Certificats des administrations fiscales et des organismes de cotisations sociales selon le décret du 27 avril 1994 ou l'état annuel des certificats reçus
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public ;
- Références de l'entreprise pour des prestations similaires au cours des trois dernières années (maîtres d'ouvrages, dates de réalisations et montant des prestations souhaités)
- Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement, qui seront mis en œuvre lors de l'exécution du marché
- Eventuellement les certificats de qualifications professionnelles et/ou mesures ayant été prises pour la qualité au sein de l'entreprise pour ce type de prestation (photocopies des certificats ou mesures formalisées). La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen.

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir le ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement.

Un dossier de marché comprenant :

- a. **Un acte d'engagement (A.E) :** document ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise candidate ayant vocation à être titulaire du marché et comprenant le **bordereau de prix des repas et goûters joint dans le DCE.**

En cas de sous-traitance, cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.

Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par les articles R. 2193-1 à R. 2193-9 du Code de la commande publique :

- déclaration sur l'honneur justifiant que le sous-traitant n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public ;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

- b. **Le cahier des clauses particulières (CCP)** à viser sans modification

- c. **Un engagement sur les délais de livraison.** Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.

Et pour répondre aux critères d'attribution :

- d. **Une copie des menus actuellement proposés à d'autres collectivités (enfants et adultes)** au cours du mois précédent la remise de l'offre
- e. **Une notice explicative sur l'origine des produits frais** (viandes, poissons, fruits légumes, laitages), **sur la méthode d'élaboration des menus** (avis d'un(e) diététicien(ne) ou choix par la collectivité, par exemple), **le grammage et les lieux de productions**
- f. **Une notice explicative sur l'origine des produits issus de l'agriculture biologique** (conditions de livraison, lieux de production, délai de préparation,...)
- g. **Une fiche descriptive sur la présentation du conditionnement**
- h. **Une fiche descriptive du suivi de la chaîne du froid**
- i. **Une fiche descriptive des actions proposées** aux services de restauration scolaire, pour animer, informer, communiquer
- j. **Une fiche descriptive de la gestion des déchets générés.**

5.2 Remise d'échantillon

Néant.

5.3 Négociation / Questions complémentaires

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier ou de poser toutes questions complémentaires qu'il jugerait utiles dans le cadre de son analyse des offres, et ce avec l'ensemble des candidats.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront formuler leurs questions via la plateforme en ligne ou à Monsieur le Secrétaire Général de la mairie d'Ardon uniquement par écrit (mail, courrier) aux coordonnées ci-dessous :

*Mairie d'Ardon
121 route de Marcilly
45160 ARDON
Mail : mairie@ardon45.fr*

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

